

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Présentation Les points essentiels

Conseil Communautaire du 07 mars 2024

**Présentation de M. Laurent TORGUE
Vice-président en charge des finances**

Le contexte réglementaire

- En application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT les EPCI sont tenus d'organiser en Conseil Communautaire un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif.
- Une délibération est requise pour prendre acte de la tenue du débat.
- Le rapport d'orientation budgétaire, qui sera joint à la délibération précitée, est transmis à l'ensemble des conseillers communautaires avec la convocation à la séance au cours de laquelle le débat aura lieu.

PREAMBULE

- Le Rapport d'orientation budgétaire 2023 s'articule autour de 6 parties :
 - ✓ Le contexte économique et financier
 - ✓ La situation des finances locales
 - ✓ La LFI pour 2024
 - ✓ La situation budgétaire et financière d'Annonay Rhône Agglo (les chiffres clef du budget principal)
 - ✓ Les lignes directrices du projet de budget 2024
 - ✓ Les budgets annexes et le CIAS

Cette présentation a pour finalité, avant d'engager le débat, de faire ressortir les points essentiels du rapport d'orientation budgétaire.

Parties 1, 2 et 3

Le contexte macro-économique

Les finances publiques locales

**La loi de finances initiale (LFI) pour
2023**

L'économie mondiale et européenne

- Le contexte macro-économique connaît des tensions inédites avec :
 - ✓ *l'enchaînement de la crise sanitaire*
 - ✓ *et le déclenchement de la guerre en Ukraine,*
 - ✓ *des tensions entre les Etats-Unis et la Chine,*
 - ✓ *mais aussi de la situation au Proche-Orient.*
- Dans zone euro, la croissance devrait rester relativement atone.
- L'inflation devrait baisser progressivement mais rester supérieure aux objectifs des différentes banques centrales,
- Les perspectives budgétaires vont rester difficiles.

Les finances locales

En 2022, les budgets locaux ont connu de brusques tensions : rebond de l'inflation et hausse de la charge salariale.

Cette période de tension s'est poursuivie en 2023 :

- ✓ Une inflation toujours présente
- ✓ De nouvelles mesures salariales (*augmentation du point d'indice au 01/07/2023*)
- ✓ Malgré tout, l'épargne brute des GFP se maintiendrait à son niveau 2022.

Pour 2024, les perspectives sont les suivantes :

- ✓ En matière salariale : impact en année pleine de la hausse du point d'indice de juillet 2023 et attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024,
- ✓ Une fiscalité moins dynamique (revalorisation forfaitaire moindre, recette de TVA moins importante)
- ✓ Une inflation se faisant encore ressentir.

LFI 2024 et les mesures intéressant plus particulièrement les collectivités locales

- Progression de la DGF des EPCI : hausse de la part « dotation d'intercommunalité » mais écrêtement de la dotation de compensation des EPCI
- Revalorisation des bases fiscales (+3,9%)
- Des mesures en faveur de la planification écologique :
 - Augmentation du Fonds vert
 - Dotations d'investissement : *part finançant des projets concourant à la transition écologique accrue (DETR, DSIL...)*
 - Obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants d'annexer au CFU 2024 puis au budget 2025 un état intitulé « impact du budget pour la transition écologique », concernant les dépenses d'investissement.
 - Possibilité offerte aux mêmes collectivités d'identifier toujours en annexe la part de leur dette finançant ces mêmes dépenses.

Parties 4 et 5
Budget Principal
Situation financière
Lignes directrices pour le projet de
BP2024

Situation financière – Budget Principal

▪ Evolution du taux d'épargne brute :

Après avoir atteint un « point haut » en 2019 en lien avec la perception cette année-là de rôles supplémentaires exceptionnels de CFE, la capacité d'épargne s'est érodée. Le taux d'épargne brute est ainsi passé à 6,28% au CA 2022, et devrait connaître une légère augmentation en 2023.

▪ Evolution des dépenses d'équipement :

Entre 2020 et 2023, les dépenses d'équipement représentent 5 M € en moyenne annuelle.

▪ Evolution de l'encours de dette :

En lien avec le niveau des dépenses d'équipement, l'encours de dette évolue depuis deux ans et se situe fin 2023 à 17,5 M €. Il est plutôt bien sécurisé avec 77 % des emprunts contractés à taux fixe et 23% à taux indexé sur le livret A (*données au 31/12/2023*).

▪ Evolution de la capacité de désendettement:

La capacité de désendettement (indicateur de solvabilité) reste bien en deçà de la zone de danger.

Un panier fiscal enfin stabilisé mais sensible à la conjoncture économique

- Après 15 années de réformes ininterrompues qui ont bouleversé la structure des recettes fiscales des EPCI : depuis la suppression de la TPU à la création de la CET, en passant par les suppressions de la TH, et de la CVAE, puis l'attribution de parts de fraction de la TVA nationale, ...
- Mais, un abaissement du pouvoir de taux et une dépendance accrue aux compensations versées par l'Etat.
- Un panier fiscal particulièrement sensible à la conjoncture économique (Fractions de TVA et part du FNADT).
- Des recettes qui semblent se stabiliser après une évolution contrastée sur la période récente : - 0,34 % en 2020, + 1,86 % en 2021 et + 5,25 % en 2022 et 5,16% en 2023
- Des recettes qui devraient rester dynamiques en 2024 avec la revalorisation forfaitaire des bases de 3,9%.

2024 – de nouvelles perspectives

- ▶ La compétence enseignement musical diplômant trouvera son plein exercice en 2024 :
 - ▶ L'année scolaire 2023-2024 sera la première année de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal
- ▶ La création d'un budget annexe déchets au 1^{er} janvier 2024 :
 - ▶ Jusqu'à présent fondu dans le budget principal
 - ▶ Une identification précise des dépenses et recettes liées à l'exercice de cette compétence.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- L'élaboration du projet de budget 2024 s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire financière actualisée, qui porte sur la période 2024-2026 et qui vise 3 objectifs principaux :
 - La mise en œuvre d'un programme d'investissement de l'ordre de 23 M €, soit une moyenne annuelle de 7,76 M €.
 - L'augmentation progressive de la capacité d'épargne, avec un taux d'épargne brute à porter autour de 8 %.
 - La préservation de la solvabilité de l'EPCI avec une capacité de désendettement en dehors de zones de danger.
- Si cette trajectoire financière se veut prudente sur les hypothèses retenues, elle demeure toutefois soumise à des aléas compte tenu du contexte inédit d'incertitudes qui pèse actuellement sur les perspectives macro-économiques et les finances locales

Principaux investissements - budget principal

Les principaux investissements portés par le budget principal de l'Agglo sur la période 2024-2026 sont les suivants:

- ▶ Aménagement d'un conservatoire intercommunal sur le quartier de Cance (7 millions d'euros);
- ▶ La reconstruction de la salle Régis Roche et les travaux de la Halle Guy Lachaud (3,5 millions d'euros);
- ▶ La rénovation complète (y compris thermique) du bâtiment Orange (2,4 millions d'euros);
- ▶ Le soutien aux projets communaux via le fonds de solidarité et les dispositifs de soutien à l'immobilier commercial, aux projets touristiques, (2,8 millions d'euros).
- ▶ La poursuite de la Via Fluvia (1,8 millions d'euros);
- ▶ La rénovation de bâtiments intercommunaux (Vidalon, musées, Lombardièrre...), pour 1,8 millions d'euros;

Hormis le fonds de solidarité, ces projets font l'objet de subventions des différents partenaires financiers de l'Agglo.

PARTIE 6

Les budgets annexes

Le CIAS

Le budget annexe des zones d'activité

□ Principales opérations pressenties en 2024

- ✓ Mise en place des modalités de gestion et d'entretien des ZAE entre les communes et l'Agglomération
- ✓ Travaux de viabilisation pour 4 lots - zone du Rivet à Boulieu-lès-Annonay et commercialisation de ces lots
- ✓ Poursuite des études préalables - zone de La Boissonnette 2 à Peaugres et lancement d'une procédure ZAC
- ✓ Prise en compte de l'inventaire Faune Flore et détermination du périmètre de la future zone de Marenton 3 dans le PLUIH
- ✓ Commercialisation de 2 lots - zone du Flacher à Félines suite à l'acquisition d'un terrain de 7500 m²
- ✓ Lancement d'une étude complémentaire sur la pollution de la friche STM dans la zone de Munas sur les communes de Quintenas et Ardoix
- ✓ Poursuite des études de requalification de la zone Le Mas/La Lombardière dans le cadre de l'amélioration des entrées de ville (suite de l'étude Tekhné et candidature à l'appel à projet Entrées de Ville lancé par l'Etat)

Budget annexe déchets

- ▶ Budget annexe mis en place au 1^{er} janvier 2024 - Objectifs :
 - ▶ Améliorer le suivi budgétaire et comptable de cette compétence
 - ▶ Fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du service et suivre d'année en année l'évolution de sa situation financière.
- ▶ TEOM : depuis le 1^{er} janvier 2021
 - ▶ Zone unique de perception et Taux unifié à 10,5%
 - ▶ Un taux qui sera à adapter en fonction des conditions d'équilibre propre à ce budget dès 2024
- ▶ Un contexte incertain :
 - ▶ Renouvellement des marchés de collecte et traitement des déchets en juillet 2024 – hausse des tarifs à prévoir
 - ▶ Adhésion au Sytrad pour tout le territoire et hausse de la contribution
 - ▶ Recrutement pour des actions de sensibilisation au tri et à la prévention

Budget annexe Régie Transport et mobilités

2024 une année de consolidation et de réflexion sur l'évolution du service

- Un travail sur le plan des mobilités simplifié amorcé début 2024, qui doit permettre de nourrir la réflexion, les orientations et les choix en matière de politique de mobilités (mobilités actives, covoiturage, transport collectif),
- La mise en place de l'open-payment pour juin 2024,
- La prolongation du dispositif prime d'aide à l'achat VAE,
- La mise en place de nouveaux abribus sur le réseau urbain en lien avec les évolutions sur les lignes,
- Étude sur un pôle multimodal à proximité de la future gendarmerie (travaux pour 2025),
- Une réflexion à engager sur le versement mobilité 2024 (périmètre, niveau), pour garantir le financement de la compétence.



Budget annexe Régie de l'Eau potable - Lignes directrices pour 2024

- Démarrage du schéma directeur AEP
- Priorisation des travaux pour la construction de l'usine de traitement de l'eau potable du Ternay – programme suivi en AP/CP:

COÛT TOTAL DU PROJET USINE EN AP/CP / **8 400 000 €**

Plan de financement en cours de négociation :

Aide connue = AE RMC = 2 160 000 €

Aide déposée = DETR-DSIL / FONDS VERT = 1 000 000 €

Prêt = AQUA PRET

- Autres investissements limités au montant pouvant être autofinancé: les travaux sur les réseaux (266.000 euros), les études (270.000 euros), et le renouvellement des équipements (200.000 euros).
- Intégration des charges de structures en fonctionnement : 40 425 €

Budget annexe Régie « Assainissement - Lignes directrices pour 2024

- La fin de la construction de la STEP intercommunale Limony Serrières avec le début du contrat d'exploitation de la STEP : 140 000 € /an
- Mise à jour de SDA de Félines pour une mise en conformité du système d'assainissement
- Contribution sur les réseaux unitaires du budget général
- Un programme d'investissement qui permettra de limiter le nombre de non-conformité d'ici la fin du mandat: STEP de Saint Cyr Colombier et Bogy (Etude = 100 000 €), aménagements sur Serrières (dont bassin d'orage, 1,8 million d'euros au total), reprise du pont canal d'Acantia – étanchéité et structure (460.000 euros), réseaux de Quintenas (160.000 euros).
- Intégration des charges de structure : 94 325 €

CIAS - Les projets 2024

Personnes âgées :

- Changement du système d'appel malade au sein de la résidence autonomie Europe / obtention d'une subvention de la CARSAT et APICIL,
- Restitution de 24 logements à Deûme, perspective de restitution totale au vu du taux d'occupation,
- Changement des huisseries à la résidence autonomie les Cerisiers à Boulieu-lès-Annonay,
- Divers achats pour améliorer le confort et l'accueil : changement de mobiliers à Europe pour le restaurant, achat de bacs de jardinage à la Rosée du Pré...etc.

Petite enfance :

- Intégration de crédits complémentaires dans le cadre du FIPE (Fonds d'Innovation Petite Enfance) : 52 980€ de subvention de fonctionnement annuelle + 3 000€ de subvention d'investissement, versées conjointement par l'Etat et par la CAF,
- Maintien de l'intérim de la Directrice Petite Enfance,
- Organisation de l'opération Familles en fêtes.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

FIN